



Urbanisme et environnement

Tout un chacun peut le constater, **Saint-Chamas se développe** (sa population risque d'approcher un jour les 10 000 habitants) ce qui pose un certain nombre de questions concernant l'urbanisme de la commune.

Déjà nous voyons évoluer le type d'habitat puisque après la période du « tout lotissement » un certain nombre de projets immobiliers actuellement en cours sur la commune prennent la forme de résidences dites de standing. Pour un certain nombre de promoteurs le secteur du nord de l'étang de Berre devenant l'un des tout « dernier Eldorado » de la zone Aix-Marseille, le reste du département étant d'ores et déjà complètement saturé.

Si la position géographique du village permet grâce aux réseaux routiers et ferroviaires un accès assez facile aux bassins d'emplois de la région il est évident que l'environnement exceptionnel dont nous bénéficions constitue le second point fort de la commune. Mais l'attractivité dont elle bénéficie pourraient à terme modifier fortement le visage de notre village compte tenu de l'évolution des prix de l'immobilier. De même les types de logements actuellement en construction constituent un filtre imparable puisqu'ils conditionnent le type de famille susceptible d'acquérir les appartements.

Le maintien dans le futur d'un certain niveau de qualité de vie passe donc par une gestion globale et cohérente des questions d'urbanisme et d'environnement, notamment au travers des différents outils mis en place par la législation : plan local d'urbanisme (PLU), règlement local d'urbanisme, plan de déplacement urbain (PDU), plan d'occupation des sols (POS)... Ceux-ci fixent par exemple les possibilités d'implantation des différentes activités sur la commune (zones agricoles, zones industrielles, habitat, équipements...). Ils doivent également tenir compte des contraintes liées aux risques majeurs tels que les risques d'inondation, les risques d'incendies de forêt... Ces documents sont bien entendu consultables en mairie et nous sommes régulièrement invités à nous prononcer sur leur évolution.

Mais l'urbanisme ne se résume pas à des cartes et des documents directeurs et ce sont souvent les petits aménagements qui déterminent notre qualité de vie : la largeur d'un trottoir et son accessibilité peuvent déterminer le choix du mode de transport utilisé, les aménagements doivent servir à l'embellissement sans nuire à la sécurité des usagers... Sur ces points également il est important d'agir en concertation avec les habitants.

Enfin les choix d'urbanisme en matière d'équipements publics influenceront également la vie de la commune à moyen terme. Si certains venaient à manquer cela pourrait rendre plus difficile le maintien au village de certains de ses habitants.

Décembre 2007

PISTES DE DÉBAT...

- Quels types d'activités industrielles ou artisanales développer ? Quels sites sont susceptibles de les accueillir au mieux en respectant à la fois l'environnement et les habitants ?
- Est-il encore envisageable et souhaitable de localiser en centre ville de nouveaux équipements collectifs ? Quels sont les équipements qui font actuellement défaut ?
- Comment peut-on concilier développement de la commune et mise en valeur de sites comme la Poudrerie ou les Creusets ?
- Quelle place pour le logement social dans le cœur du village ? Comment peut-on améliorer les relations entre centre village et quartiers périphériques ?